

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 7 février 2022

Nombre de conseillers

- En exercice : 11
- Présents : 6
- Votants : 7

L'an 2022 et le 7 février à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle polyvalente sous la présidence de Monsieur MAUXION Oliver, Maire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 31/01/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 31/01/2022.

Convoqué le : 31/01/2022

Affiché le : 31/01/2022

Présents : M. MAUXION Olivier, M. PUISEUX Xavier, M. RATIER François, Mme MILLELIRI Marie-Françoise, Mme GEROGLER Gaëlle, Mme ANNAT Pauline,

Excusé ayant donné procuration : M. SARRION Mathieu à M. MAUXION

Absents : M. GREGORI Patrice, Mme POISSON Marie-Cécile, Mme ROUX Julie, Mme LEMAIRE Céline

Secrétaire de séance : M. PUISEUX Xavier

Les élus n'ayant fait aucun commentaire sur le compte rendu du conseil municipal du 19 novembre 2021 est approuvé à l'unanimité, il est signé par tous les membres présents.

1. ACHAT D'UN NAS

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil qu'il serait utile d'acquérir un NAS (serveur informatique) afin de créer un réseaux local avec un partage de fichiers entre différents utilisateur avec restriction d'accès pour certains d'entre eux.

Ce qui faciliterait le télétravail quand celui-ci s'avère nécessaire.

Des devis ont été demandés aux entreprise MICR'HONNETE et TDL SERVICE, qui s'élèvent respectivement à 507.10 € HT et 739.17 € HT.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité. le devis de l'entreprise TDL SERVICE d'un montant de 739.17 € HT.

2. DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET

Dans l'attente du vote du budget 2022 (devant être voté avant le 15/04/2022), le Maire propose aux membres du Conseil de prendre une délibération l'autorisant à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% des investissements budgétés l'année précédente (soit **35 461** sur 141 845 € budgétés en 2021).

Les élus acceptent à l'unanimité

Les dépenses concernées sont :

- L'enfouissement des réseaux rue de Villiers (SDESM) : 250.00 €
- L'achat d'un NAS (TDL SERVICE) : 739.17 € HT
- L'achat de panneaux pour les chemins (DICOREP) : 2 909.55 € HT

3. CCPN – CHEMINS PÉDESTRE PDIPR

Présentation du Plan Départemental des Itinéraires de Randonnée transmis par le Département recensant 49 chemins de la commune pour une longueur totale de 21 Km.

4. AMORTISSEMENT ANNUEL

Monsieur le Maire rappelle au membres du conseil qu'il a été décidé de passer à la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2022. Il indique que ce changement de nomenclature budgétaire et comptable entraîne un changement du mode de calcul des amortissements des immobilisations mais qu'il est possible par simple délibération de conserver le mode de calcul actuel.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la conservation du mode de calcul actuel des amortissement.

5. APPROBATION DU RPOS 2020 DU SPANC

Monsieur le Maire présente au conseil le rapport d'activité du PNRGF pour 2020 et demande aux conseillers s'ils ont des remarques à formuler.

Le conseil prend acte de cette présentation et n'a aucune remarque à formuler.

6. PARTICIPATION ACAD 2021

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de participer, au titre de l'année 2021, au fonctionnement de l'Association d'Aide à Domicile à hauteur de 2.20 € / habitants (soit un montant de **965 €**).

Les élus acceptent à l'unanimité.

7. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

- Amicales des Aînés Ruraux : 200 €
- Association Cantonal d'Aide à Domicile : 990 €
- Entente Sportive de la Forêt : 100 €
- Les ateliers du Soleil : 150 €
- Association Sportive du Collège de LCLR : 50 €
- Association Etang de Villetard Pêche et Loisirs : 110 €

8. DIVERS

- Arrivée d'un nouvel agent au poste de Secrétaire de Mairie
- Mise en place de Zones d'expérimentation pour ralentir la vitesse dans la commune.
- Programmation de 2 dates réservées aux habitants de la commune pour le broyage de végétaux

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **19h20**.